

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. AHMED MOHAMMAD SALEH AL ARAB CONDAMNÉ À LA RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

**Ahmed Mohammad Saleh al Arab a été condamné à la réclusion à perpétuité, ayant été déclaré coupable de tentative de meurtre et de possession d'explosifs à l'issue d'un procès inique. Il est en cours de jugement dans plusieurs autres affaires et pourrait être condamné à une peine d'emprisonnement totale de 64 ans.**

**Ahmed Mohammad Saleh al Arab**, 22 ans, a été condamné à la réclusion à perpétuité le 18 septembre 2014. Il est inculpé de 10 chefs d'accusation, dont rassemblement illégal, incendie criminel et participation à des émeutes. Il se trouve actuellement à la prison de Jaww, à environ 30 kilomètres de Manama, la capitale. Ses proches ont expliqué à Amnesty International que les charges retenues sont fondées sur des « aveux » qui, affirme Ahmed Mohammad Saleh al Arab, lui ont été extorqués sous la torture lors de son interrogatoire dans les locaux de la Direction des enquêtes criminelles, ainsi que sur des témoignages de policiers, des « aveux » d'autres détenus – également obtenus sous la torture – et des « sources privées ».

Le jeune homme n'était pas présent à la première audience d'un autre procès, qui s'est déroulée le 22 septembre dernier, étant donné que le bus censé le conduire au tribunal n'est pas passé à la prison. Le juge a empêché son avocat de le représenter en son absence. Selon la famille d'Ahmed Mohammad Saleh al Arab, ce n'est pas la première fois qu'il ne peut pas comparaître au tribunal et qu'il se voit donc refuser le droit d'être représenté par un avocat. Le jeune homme n'a pas été informé suffisamment à l'avance des dates des audiences, les convocations au tribunal ayant été émises deux jours avant, voire le jour même. Il n'a donc pas pu assister aux audiences ou son avocat n'a pas eu assez de temps pour préparer la défense. Ces pratiques sont contraires aux normes internationales en matière d'équité des procès.

Selon les proches d'Ahmed Mohammad Saleh al Arab, lors des audiences, son avocat a expliqué au juge que les « aveux » avaient été obtenus sous la torture et demandé à la cour d'ordonner une enquête à ce sujet, mais le juge a rejeté cette requête. Ahmed Mohammad Saleh al Arab a dit à sa famille avoir reçu, le 2 mars dernier, la visite de membres du bureau du procureur général, qui lui ont expliqué être venus car Amnesty International avait diffusé une Action urgente en sa faveur. Aucune enquête n'a été menée sur ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à annuler les déclarations de culpabilité et les sentences prononcées à l'encontre d'Ahmed Mohammad Saleh al Arab car les éléments à charge obtenus sous la torture ont été utilisés pour le condamner ;
- engagez-les à diligenter une enquête indépendante sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements formulées par cet homme, et à traduire les responsables présumés en justice ;
- demandez-leur de le rejurer au cours de procédures conformes aux normes internationales en matière d'équité des procès.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 NOVEMBRE 2014 À :

#### Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa  
Office of His Majesty the King  
P.O. Box 555, Rifa'a Palace  
al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1766 4587 (merci de vous  
montrer persévérant-e)  
Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*  
(Votre Majesté, dans le corps du  
texte)

#### Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Interior  
P. O. Box 13, al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1723 2661  
Twitter : @moi\_Bahrain  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

#### Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques  
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Justice and Islamic Affairs  
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1753 1284  
Courriel : [minister@justice.gov.bh](mailto:minister@justice.gov.bh)  
Twitter : @Khaled\_Bin\_Ali

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 21/14.

Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE11/009/2014/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. AHMED MOHAMMAD SALEH AL ARAB CONDAMNÉ À LA RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmed Mohammad Saleh al Arab a été arrêté le 14 février 2012 pendant les manifestations organisées à l'occasion du premier anniversaire du soulèvement à Bahreïn. Il a ensuite dû rester pendant plusieurs heures dans un véhicule de police, où il a été battu à plusieurs reprises. Il a ensuite été conduit à la Direction des enquêtes criminelles, où il a été battu jusqu'à en perdre connaissance. Le jeune homme a été interrogé au sujet de ses liens présumés avec le « Mouvement du 14 février », groupe antigouvernemental informel composé principalement de jeunes militants ayant participé aux manifestations de février 2011, et a reçu d'autres coups lorsqu'il a nié avoir une quelconque relation avec ce groupe. Sa famille est restée sans nouvelles de lui pendant deux jours malgré ses demandes adressées au bureau du procureur général, à la Direction des enquêtes criminelles et à la police, jusqu'à ce que le jeune homme appelle pour dire qu'il se trouvait à l'hôpital de la prison. Son père a reçu un appel le lendemain, l'invitant à venir le chercher.

Ahmed Mohammad Saleh al Arab a été arrêté une nouvelle fois le 9 janvier 2014 lors d'une descente de police effectuée au domicile de l'un de ses amis à Madinat Hamad, dans le centre de Bahreïn, où il se cachait. Lui et son ami ont alors été battus et d'autres habitants de la maison ont été fouillés et menacés. Ahmed Mohammad Saleh al Arab a revu sa famille un mois après son arrestation, le 10 février. Lors d'autres visites de ses proches, il leur a raconté avoir été torturé. Il a expliqué avoir été conduit à la Direction des enquêtes criminelles pour interrogatoire, pendant lequel il avait les yeux bandés et a été battu. L'agent chargé de le questionner voulait qu'il avoue avoir possédé des armes, ce que le jeune homme a fini par dire pour ne plus être frappé. Il a raconté que les armes se trouvaient chez ses parents, mais rien n'a été trouvé sur place. Ahmed Mohammad Saleh al Arab a expliqué que des actes de torture lui avaient été infligés pendant cinq ou six jours. Lors de leur première visite, ses proches ont remarqué des cicatrices sur son visage et des traces noires sur ses poignets, et ils ont constaté qu'il avait une dent cassée.

Ils affirment que lors de différentes visites à la prison de Jaww, Ahmed Mohammad Saleh al Arab leur a été amené tard. Quand ils ont demandé à récupérer le temps perdu, les agents pénitentiaires leur ont dit que ce n'était pas possible. Sa famille n'a pas pu le voir lorsqu'elle s'est rendue à la prison le 12 mai dernier.

Nom : Ahmed Mohammed Saleh al Arab  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 21/14, MDE 11/032/2014, 29 septembre 2014

